



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 204

Le 28 janvier 2025

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des enquêtes suivant des décès d'enfants**

Maître,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 13 janvier 2025, visant à obtenir les documents suivants :

- 1. Nombre d'enquêtes ouvertes automatiquement par la Sûreté du Québec à la suite du décès d'enfants âgés de moins de 6 ans. Si l'information est disponible par région, et ce, entre 2019 et 2024;**

Conformément à la Loi sur l'accès, nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec impliquant le décès d'un enfant de moins de 6 ans, par année et par région, pour la période visée.

**Nombre de dossiers de la Sûreté du Québec impliquant le décès d'un enfant de moins de 6 ans**

Région administrative <sup>1</sup>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abitibi-Témiscamingue	4	3	0	4	3	3
Bas-Saint-Laurent	1	0	0	1	0	1
Capitale-Nationale	2	3	1	3	0	2
Centre-du-Québec	1	2	3	3	3	3
Chaudière-Appalaches	0	2	2	3	3	4
Côte-Nord	0	0	1	4	3	0
Estrie	3	4	1	3	3	3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	1	2	2	0	0
Lanaudière	1	3	3	1	8	1
Laurentides	4	3	2	2	3	4
Mauricie	1	0	0	1	5	0
Montérégie	2	3	3	5	6	8
Montréal	0	0	1	0	0	0
Nord-du-Québec	8	4	13	4	2	1

Outaouais	2	1	0	1	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	2	0	2	0	2

<sup>1</sup> Les régions ne figurant pas au tableau s'expliquent par le fait que la Sûreté du Québec n'a pas ouvert de dossier sur ces territoires.

**Source:** Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec  
**Mise à jour:** 2025-01-20

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives et qu'il est difficile d'en contrôler la qualité, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

**2. Nombre d'enquêtes ouvertes par la Sûreté du Québec suivant des décès d'enfants suivis par la Direction de la protection de la jeunesse entre 2019 et 2024;**

Quant à cet aspect, nous ne sommes pas en mesure de vous transmettre les renseignements demandés, puisque nous ne détenons pas ces données (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

**3. Nombre d'enquêtes ouvertes par la Sûreté du Québec suivant des décès en centre de réadaptation jeunesse au Québec entre 2019 et 2024;**

Quant au nombre de dossiers de la Sûreté du Québec impliquant des décès en Centre jeunesse, nous comprenons que vous désirez obtenir les données qui concernent les jeunes de moins de 18 ans. Par conséquent, nous vous informons que nos systèmes d'information ont repéré un seul dossier pour la période visée.

Toutefois, nous désirons émettre la même mise en garde mentionnée précédemment. Cette donnée n'est pas exhaustive et qu'il est difficile d'en contrôler la qualité, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Cette donnée doit donc être interprétée avec prudence.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

**Original signé**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels